

## DÉFINITION

Le commissionnement (Cx) dans le bâtiment est une démarche d'assurance qualité intervenant à toutes les étapes d'un projet neuf ou en rénovation et entre tous les acteurs y compris les usagers et les exploitants. Le commissionnement permet de garantir un niveau de performance défini en amont et une maîtrise des consommations énergétiques tout au long de la vie du bâtiment. Il s'agit d'un processus qui vise à s'assurer qu'un bâtiment, et tout particulièrement ses systèmes, sont conçus, installés et testés conformément aux performances exigées par le maître d'ouvrage et qu'ils puissent être et soient exploités de façon optimale.



**Pour les bâtiments en construction ou en réhabilitation :** Le commissionnement est un processus d'assurance qualité qui débute véritablement en cours de conception pour se terminer à la fin des premières années d'exploitation.



**Pour les bâtiments existants :** On parle plutôt de rétro-commissionnement. Le processus vise l'optimisation du fonctionnement des systèmes existants.

## OBJECTIFS



Assurer la performance effective des systèmes et équipements, cohérente avec les besoins exprimés du MOA



Assurer des conditions de confort optimales aux occupants



Assurer des économies d'énergie en permettant un fonctionnement optimal des systèmes et équipements



Réduire les coûts d'exploitation-maintenance conséquents à des défauts de mise au point, de paramétrage et de régulation



## **BONNES PRATIQUES / POINTS DE VIGILANCE**

---

-  L'agent de commissionnement peut être intégré à l'équipe de MOE (Bureau d'études fluide avec mission Cx) ou non (cas d'une mission d'AMO Cx)
-  La mission de commissionnement doit être prévue au plus tôt dans le projet pour qu'il puisse participer à la définition des besoins et à la sélection des acteurs
-  Il est possible de réaliser une mission partielle comme le commissionnement à réception ou le rétro-commissionnement
-  Les méthodes et l'expérience sont en cours d'acquisition par les professionnels, il faut donc être vigilant dans le choix de prestataires. Une qualification OPQIBI existe mais elle reste encore assez peu développée
-  L'agent de commissionnement doit être imposé et soutenu par le MOA face aux MOE et aux entreprises
-  Il est fortement recommandé d'associer à cette mission une démarche de mesure et vérification de la performance, en application du protocole IPMVP

## **GLOSSAIRE**

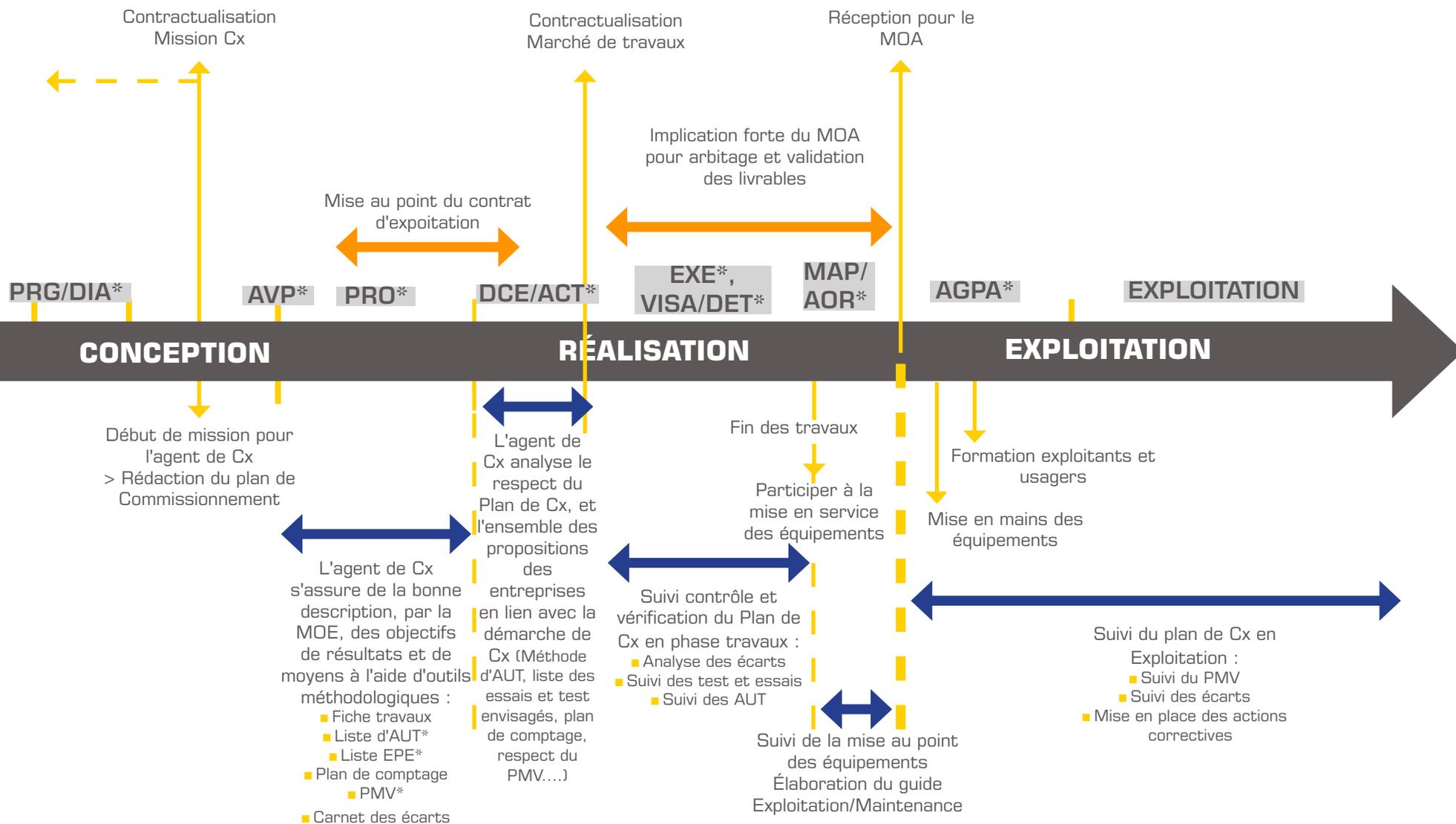
---

- AGPA : Année de Garantie de Parfait Achèvement
- AUT : Autocontrôle
- AVP : Avant Projet
- Cx : Commissionnement
- DCE/ACT : Dossier de Consultation / Assistance aux Contrats de travaux
- EXE : Exécution
- MAP/AOR : Mise Au Point/ Assistance aux Opérations de réception
- MOA : Maîtrise d'ouvrage
- MOE : Maîtrise d'oeuvre
- PMV : Protocole de Mesures et Vérifications
- PRG/DIA : Programme/ Diagnostic
- PRO : Projet
- VISA/DET : Visa/Direction de l'Exécution des Travaux

# DÉROULEMENT D'UNE MISSION

MOA

Cx



\* : Glossaire p.3